

Lyon (36), le maréchal de Vieilleville, lieutenant-général pour le Roi en Lyonnais, Dauphiné et Provence, prit l'initiative de pourvoir aux services religieux des Huguenots. Il rendit une ordonnance, datée du 4 juillet 1563, qui est très précise.

« Il est ordonné que pour l'exercice de la Religion

---

(36) L'autorité royale fut rétablie *de fait*. Les Huguenots avaient toujours, dans les premiers temps, affecté d'être les défenseurs les plus ardents du Roi ; cela dura peu. Ils commirent la faute, comme un des leurs, d'Aubigné, en a fait l'aveu, de former un parti politique et de se mêler, les armes à la main, des affaires de l'Etat. Nous avons, dans les Archives de Lyon, la preuve de ces menées qui conduisirent bientôt à susciter l'esprit de rébellion et de désorganisation. On peut juger de la situation en 1563 par ce qui se passait ouvertement à Nîmes. Le délégué de l'église de Paris, le sire de Chanterrenard (ou Chateaurrenard) s'était présenté devant les *principaux* de l'église de Nîmes, muni d'une lettre de Théodore de Bèze, à l'effet de leur demander leur aide « tant en deniers qu'en gens de cheval et de pied. » Il déclara que « l'église de Paris et les circonvoysines estoient fort vexées et molestées par les adversaires de la Religion et en grand dangier pour l'estat du royaume, parce que soubz couleur de religion et d'estre adversaires d'icelle, ilz pourroyent attempter, comme chacun en voyoit des desseingz, une grande chose contre la personne du Roy, sa mère, messieurs ses frères et aultres princes du sang, la desfence desquelz et de la Religion estoit prinse ce jour d'huy par monsieur le prince de Condé qui, à tel effect, avoyt prins les armes suyvi de grand nombre d'aultres princes et grandz seigneurs, lesquelz avec la juste querelle de l'église de Dieu, la desfence du royaume, de la personne du Roy, de la Reyne, messieurs ses frères et le repos publicq, chacun espéroit venir à bout de tant juste et sainte entreprise avec l'ayde des églises... » (Registres du consistoire de l'église de Nîmes, t. I, p. 106 à 108.) Cet exposé et la délibération qui en fut la suite nous ont été communiqués par M. le pasteur Charles Dardier. — L'église de Nîmes fit en cette occasion un don de cinq mille livres tournois « pour la desfence de la Religion, du Roy et de l'estat du royaume... »